

A l'attention de :

Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur CHARLIER Christophe.

Etudiants élus :

Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot.

Membres extérieurs :

Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia.

Personnel administratif :

Madame PIECZYRAK Iwona, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro.

Nice, le 11/03/2023

Chers membres du conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**Le 1 mars 2023
de 17h30 à 19h00
en visio-conférence zoom**

Étaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame BELLONE Flora, Madame Pauline TÜRK, Madame DEHARBE Karine, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LERAY Grégoire, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur NAPOLETANO Mauro, Madame KRAFFT Jackie, Mme ROUBY Evelyne, Monsieur LATOUR Xavier, Madame CAVALLI Isabel, Monsieur CIMITERRA Martin, Monsieur DOUCY Elliot, Madame MAGARO Patrizia.

Étaient excusés : Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur REIS Patrice, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur AYMARD Jean-Christophe, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur MONTAGNAT Johan, Madame HEINTJE-LABARA Sandrine, Madame PIECZYRAK Iwona.

La séance commence à 17h 30.

Le conseil aborde dans l'ordre les points à l'ordre du jour :

1. Point d'information : revalorisation salariale des contrats doctoraux, Accès doctorants salles de travail campus Trotabas durant les travaux

La direction informe le conseil des dispositions qui ont été prises par l'établissement pour la revalorisation salariale des contrats doctoraux en cours à compter de janvier 2023. Tous les doctorants sous contrat UCA ont été contactés pour signer un avenant à leur contrat actualisant leur rémunération. La nouvelle rémunération est effective sur la paye de février. Un rattrapage sur la paie de Janvier doit avoir lieu très prochainement. Les Doctorants concernés sont informés. Les membres élus du conseil, représentants des doctorants, confirment que l'information reçue de l'établissement a permis de clarifier les doutes et questionnements qui s'étaient exprimés courant février.

La direction rappelle au conseil les dispositions qui ont été prises sur le campus Trotabas pour garantir l'accès des doctorants à des salles d'études dédiées durant la période des travaux. Il s'agit de la salle des doctorants du GREDEG et de la salle 409 (salle de réunion de l'Ecole Doctorale transformée en salle de cours durant la période des travaux). Les membres élus du conseil, représentants des doctorants, confirment que l'information a bien été relayée auprès des doctorants concernés.

2. Classement des dossiers emplois jeunes chercheurs Région PACA

Aucun des laboratoires rattachés à l'ED DESPEG n'a été en mesure de déposer dans les temps de dossiers complets dans le cadre de l'appel à projet "Emploi Jeunes Doctorants" (EJD) ouvert par la région Sud PACA.

L'Ecole Doctorale regrette cet état de fait tout en informant le conseil que le nombre de demandes a été faible au niveau de l'établissement également puisque 7 demandes ont été déposées à la Maison des Etudes Doctorales sur l'ensemble des Ecoles Doctorales, contre 13 l'an passé. Une discussion s'engage sur les raisons de ce désintérêt ou difficultés relatives pour répondre à cet appel. Les raisons suivantes sont évoquées :

- Avec l'expansion des financements Ministériels et IDEX, les financements régionaux sont devenus comparativement moins attractifs

- L'appel EJD 2023 ciblait des priorités thématiques "Plan Climat" et "Plan Cancer" et les porteurs de projets ont pu être découragés de monter des dossiers hors priorité (qui restaient éligibles mais dont les chances d'être retenus étaient moindres).

- L'appel arrive très(trop?) tôt dans l'année académique (notamment par rapport aux autres concours pour les contrats doctoraux) Or les Encadrants ont tendance à ne soumettre un projet que si il ont déjà identifié un candidat dans les étudiants de MASTER.

- Les enseignant-chercheurs (EC) sont mal informés du dispositif, notamment sur les points suivants :

- Le dossier est monté et déposé par un EC sur la base d'un projet de recherche et indépendamment du candidat potentiel (il faut déconnecter la demande du contrat *ex ante* et la recherche du candidat *ex post*),
- Le partenaire socio-économique est nécessaire mais pas forcément en qualité de co-financier du projet,
- Les porteurs de projet peuvent solliciter des composantes UCA (Laboratoires, EURs, Académies....) pour co-financer le projet.

La Direction de l'Ecole Doctorale propose que les membres du conseil et elle-même prennent contact avec les différentes composantes UCA liées à l'ED DESPEG pour mieux préparer le terrain pour le co-financement des EJD 2024. Des accords de principe de l'EUR ELMI et de l'Académie 1 (RISE) ont été obtenus pour envisager favorablement des demandes de co-financement dans le cadre de cet appel. L'EUR LexSociete va également être sollicitée. Il faudrait également une prise de contact avec l'Académie 5 qui avait co-financé en 2022 des projets EDJ. Il s'agit de savoir si ce type de support est toujours favorisé par cette académie.

La direction propose également l'Ecole Doctorale et les laboratoires de recherche associés, communiquent mieux auprès des enseignants-chercheurs, sur les modalités du dispositif EJD de la Région Sud dès l'automne 2023 pour une meilleure campagne 2024. Une action sera menée en ce sens à l'initiative de l'Ecole Doctorale.

3. Projets accords internationaux PhD

La direction propose de faire un point sur différents programmes de coopération internationale existants et en cours de montage.

1) Programme existant de coopération ERASMUS avec l'Université de Gènes (Contact Patrizia MAGURO).

Patrizia MAGURO informe le conseil que, dans le cadre de l'accord de coopération existant entre UCA et l'Université de Gènes, une place pour une mobilité sortante d'un doctorant de Université Côte d'Azur pour effectuer un séjour à l'Université de Gènes sur l'année académique 2023-2024 est ouverte. Le conseil se demande comment faire une publicité ciblée sur cette opportunité compte tenu des liens privilégiés entre nos deux Universités dans nos domaines d'expertise, et en particulier en Droit et en Economie. La Direction de l'ED va prendre contact avec la DDIE et voir les conditions de candidature à UCA afin de lancer une publicité ciblée auprès des doctorants DESPEG.

2) Nouveau projet de collaboration avec l'Université de Trento (Contact F BELLONE)

En qualité de porteur de ce projet, la directrice de l'ED, Flora BELLONE, présente le Projet de collaboration entre la *School of International Studies (ISS)* de l'Université de Trento (UNITN) et Université Côte d'Azur (UCA) pour promouvoir des mobilités au niveau Doctorat. Dans le sens Université de Trento vers UCA, les doctorants sont en particulier intéressés par des compléments de formation en Economie. Dans le sens UCA vers UNITN la mobilité peut être particulièrement intéressante pour les doctorants en Droit, en Economie et en Science Politique dont les thèmes de recherche touchent à l'international. Les porteurs de Projet du côté de UNITN sont Stefano SCHIAVO, professeur d'économie et directeur de l'ISS, et Paolo ROSA, Professeur de Science Politique, Responsable du Programme Doctoral interdisciplinaire sur les études internationales de l'ISS.

Les modalités précises de l'accord sont étudiées et approuvées par le conseil. Il est en particulier notable que l'accord est conclu pour 5 années et est renouvelable par accord écrit des parties et qu'il prévoit que le financement de la mobilité soit couvert par l'Université d'origine, dans la limite des fonds que cette Université décide chaque année d'allouer à ce soutien. C'est à la charge des porteurs de projet, dans chacune des Universités partenaires, de trouver les fonds permettant de financer la mobilité sortante de leurs doctorants dans le cadre de cet accord.

La convention va être présentée à la signature des Etablissements dans le cours du printemps 2023 pour une mise en application à compter de l'année académique 2023-2024.

3) Nouveau projet de collaboration avec l'Université Catholique de Milan (Université du Sacré Cœur) (Contact M NAPOLETANO)

Mauro NAPOLETANO présente le projet d'accord pour l'accueil de doctorants de l'Université Catholique de Milan (*Cattolica*) pour participer sur une période de 3 mois aux cours de l'International PhD programme in Economics de UCA opéré en partenariat avec la Sant'Anna Superior Scuola de l'Université de Pise. Le porteur de projet du côté de la *Cattolica* est Marco VIVARELLI, Professeur d'Economie.

Les modalités précises de l'accord sont étudiées et approuvées par le conseil. Il est à noter que l'accord est conclu pour 5 années et est renouvelable par accord écrit des parties et qu'il prévoit que la mobilité entrante à UCA des doctorants de la *Cattolica* soit financée par leur université d'origine.

La convention va être présentée à la signature des Etablissements dans le cours dans le cours du printemps 2023 une mise en application à compter de l'année académique 2023-2024.

4. Choix date et thématique pour la JIT (Journée interdisciplinaire thématique) 2023 de l'ED DESPEG

Par manque de temps ce point est reporté à une consultation électronique qui se fera d'ici la mi-mars.

5. Dossiers Individuels devant être examinés en conseil

Le conseil passe à l'étude des dossiers individuels à l'ordre du jour du conseil du 1er mars. Il s'agit de 3 pré-demandes d'inscription en thèse en VAE. Deux de ces pré-demandes ont transité via le bureau de la formation permanent de UCA. Une prise de contact par un candidat potentiel a été effectuée directement auprès de l'Ecole Doctorale.

Conformément à la procédure en vigueur a UCA, chacune de ces trois pré-demandes a fait l'objet d'un examen par 2 rapporteurs, choisis parmi les membres du conseil de l'ED. Suite à cet examen et après délibérations du conseil, la première demande, pour une inscription en Doctorat de Sciences Politiques a reçu un avis très défavorable. La seconde, pour une inscription en Doctorat de Sciences de gestion a reçu un avis défavorable. La troisième, pour une inscription en Doctorat de Sciences Economiques a reçu un avis défavorable en l'Etat mais avec encouragements au candidat pour consolider son dossier. Ce dernier pourrait être réexaminé favorablement par le conseil de l'ED DESPEG sous réserve qu'il comporte à minima 3 publications dans des revues à comité de lecture et que les rapports effectués par le candidat sous embargo de confidentialité pour la Commission Européenne, puissent être évalués par les rapporteurs de la thèse.

6. Questions diverses

L'Ecole Doctorale a été sollicitée par 4 doctorants du GREDEG pour un co-financement afin de participer, sous invitation, à des journées de la Jeune recherche en Droit du Numérique organisé par l'Université de Ottawa. Le GREDEG a déjà octroyé son accord pour un financement de 250 euros par doctorant (1000 euros en tout) pour ce projet, soutenu par Caroline LESQUESNE ROTH et Eva MOUIAL. La direction de l'Ecole Doctorale propose d'octroyer un financement identique, dans la mesure où cela entre dans la limite des 300 euros par doctorant qui a été fixée par le conseil pour le soutien financier à la mobilité dans le cadre de formation doctorale. Cette décision est validée par le conseil.

La séance est levée à 19h05.